



Référentiel Produit n°8

Produits manufacturés en perlite expansée

Indice de Révision	Date de mise en application
A	15/03/2013



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	1
1 OBJET.....	3
2 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES DU DOSSIER TECHNIQUE DE DEMANDE DE CERTIFICAT	3
3 CARACTÉRISTIQUES SUSCEPTIBLES D’ÊTRE CERTIFIÉES.....	3
4 MÉTHODES DE DÉTERMINATION DES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES PAR LES LABORATOIRES PILOTES.....	3
4.1 CONDUCTIVITÉ THERMIQUE.....	3
4.2 RÉSISTANCE THERMIQUE.....	3
4.3 RÉACTION AU FEU	4
4.4 RÉSISTANCE DE SERVICE EN COMPRESSION, DÉFORMATION CONVENTIONNELLE DE SERVICE	4
4.5 CLASSEMENT SOUS-COUCHE ISOLANTE SOUS CHAPE OU DALLE FLOTTANTE ET SOUS CARRELAGE	4
4.6 EMISSIVITÉ.....	4
4.7 CAPACITÉ THERMIQUE MASSIQUE	4
5 CONTRÔLE DE PRODUCTION EN USINE	4
6 ESSAIS RÉALISÉS LORS DE LA SURVEILLANCE.....	5
7 RÈGLES DE MAINTIEN DU CERTIFICAT	6
8 RÈGLES DE MARQUAGE.....	6



1 Objet

Le présent Référentiel Produit complète les dispositions du [Référentiel Général](#).

Le présent Référentiel Produit s'intéresse aux panneaux en perlite expansée conformes à la norme européenne harmonisée NF EN 13169.

2 Éléments complémentaires du dossier technique de demande de certificat

Le dossier technique défini au paragraphe 2.2 du [Référentiel Général](#) ne nécessite pas d'élément complémentaire.

3 Caractéristiques susceptibles d'être certifiées

Les caractéristiques susceptibles d'être certifiées sont les caractéristiques listées dans le paragraphe 4 de la norme NF EN 13169, complété des caractéristiques suivantes :

- Résistance de service en compression, déformation conventionnelle de service
- Classement sous-couche isolante sous chape ou dalle flottante et sous carrelage
- Emissivité
- Capacité thermique massique

4 Méthodes de détermination des caractéristiques certifiées par les laboratoires pilotes

Les méthodes d'essais appliquées par le laboratoire pilote pour chacune des caractéristiques sont définies dans le paragraphe 5 de la norme NF EN 13169, complétées par les dispositions suivantes.

4.1 Conductivité thermique

Les dispositions du paragraphe 1.1 du [Cahier Technique n°1](#) s'appliquent.

4.2 Résistance thermique

La résistance thermique certifiée est définie selon les modalités du [Cahier Technique n°2](#).



4.3 Réaction au feu

Les dispositions du [Cahier Technique n°3](#) s'appliquent.

4.4 Résistance de service en compression, déformation conventionnelle de service

Les dispositions du [Cahier Technique n°5](#) s'appliquent.

4.5 Classement sous-couche isolante sous chape ou dalle flottante et sous carrelage

Lorsque le classement sous-couche isolante sous chape ou dalle flottante et sous carrelage défini dans le DTU 26.2/52.1 est certifié, les modalités du [Cahier Technique n°6](#) s'appliquent.

4.6 Emissivité

Lorsque le produit présente un revêtement de surface pour lequel l'émissivité est certifiée, les modalités du [Cahier Technique n°7](#) s'appliquent.

4.7 Capacité thermique massique

Les dispositions du Cahier Technique n°10 s'appliquent.

5 Contrôle de production en usine

Le contrôle de la fabrication en unité de production répond aux exigences de l'annexe B de la norme européenne NF EN 13169.

En plus de ces dispositions, pour les caractéristiques suivantes certifiées au titre du présent Règlement et détaillées dans les différents Cahiers Techniques, les modalités (méthodes et fréquences minimales d'essais) prévues par ces Cahiers Techniques s'appliquent :

- Réaction au feu
- Résistance de service en compression et déformation conventionnelle de service
- Classement sous-couche isolante sous chape ou dalle flottante et sous carrelage
- Emissivité
- Capacité thermique massique



6 Essais réalisés lors de la surveillance

Pour les caractéristiques nécessitant un suivi, des essais par sondage sont faits au moins une fois par an selon le tableau ci-dessous lorsqu'elles sont pertinentes pour le produit concerné.

Les essais sont effectués conformément aux dispositions de la norme européenne NF EN 13169, complétées le cas échéant par les modalités décrites dans les Cahiers Techniques correspondants aux caractéristiques testées.

Caractéristiques (NF EN 13169)	Méthodes d'essai	Lieu de réalisation des essais
Résistance thermique – Conductivité thermique	NF EN 12667 NF EN 12939	Laboratoire pilote
Longueur et largeur	NF EN 822	Unité de production et laboratoire pilote
Epaisseur	NF EN 823 ou NF EN 12431	Unité de production et Laboratoire pilote
Equerrage	NF EN 824	Unité de production
Planéité	NF EN 825	Unité de production
Réaction au feu ¹	NF EN 13501-1	Laboratoire pilote
Autres caractéristiques ou critères	Méthodes d'essai	Lieu de réalisation des essais
Emissivité	Cahier Technique n°7	Laboratoire pilote
Masse volumique	NF EN 1602	Laboratoire pilote
Résistance de service (R _{CS})	Cahier Technique n°5	Unité de production et Laboratoire pilote

L'organisme certificateur peut d'autre part réaliser des essais de vérification sur d'autres caractéristiques ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, notamment en cas de doute sur la conformité aux valeurs certifiées.

¹ La surveillance du classement de réaction au feu est réalisée par des essais par sondage une fois tous les deux ans.



En ce qui concerne la réaction au feu, des essais par sondage sont réalisés dans le cas des produits relevant du système d'attestation de conformité 1 au titre du marquage CE, dans le cas de la key-mark ou à la demande du fabricant. En outre, pour les essais de suivi, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Produits classés A2 : 1 essai au four d'incombustibilité et un essai SBI ;
- Produits classés B ou C : un essai SBI.

7 Règles de maintien du certificat

Les règles de maintien du certificat sont définies dans le paragraphe 4 du [Référentiel Général](#).

A partir des résultats d'essais effectués par l'organisme pilote, la conformité du produit est vérifiée :

- Pour les caractéristiques dimensionnelles selon les exigences du paragraphe 4 de la norme européenne NF EN 13169 ;
- Pour la performance thermique selon les paragraphes 2.1 ou 2.2 du [Cahier Technique E](#) ;
- Pour les caractéristiques suivantes certifiées au titre du présent Règlement et détaillées dans les différents Cahiers Techniques, selon les modalités prévues par ces Cahier Techniques :
 - Réaction au feu
 - Résistance de service en compression et déformation conventionnelle de service
 - Emissivité

8 Règles de marquage

Les règles de marquage du [Cahier Technique D](#) s'appliquent.

En particulier, l'étiquette informative est conforme aux dispositions du paragraphe 3.1.1 de ce Cahier Technique.